



Les îles du Ponant

L'essentiel 2025



Sommaire

La spécificité insulaire

50 ans d'engagement en faveur des îles du Ponant |
Les surcoûts liés à l'insularité | Organisation des territoires |
Éloignement et accessibilité | Des enjeux communs |
Le réseau européen

Habiter sur les îles

La démographie | Le logement

Maintenir les services collectifs essentiels

Les transports | L'éducation | La santé | Les commerces |
La téléphonie et le numérique | La culture et les loisirs

Assurer un développement économique pérenne

La pêche et l'aquaculture | L'agriculture | Le tourisme |
Savoir-faire des îles du Ponant | L'économie sociale et
solidaire et la vie associative

Préserver les ressources et soutenir les transitions écologiques et énergétiques

L'alimentation en eau potable | L'assainissement | La gestion
des déchets | La gestion des énergies | Le patrimoine naturel

Plus de cinquante ans d'une aventure unique

Quinze îles, quinze identités. Si proches, et pourtant si singulières. Les créateurs de l'association ont fait ce constat il y a plus d'un demi-siècle : nos îles habitées, seules, ne pèsent pas grand-chose. Mais ensemble, nous faisons bouger les lignes.

Notre association n'est pas une simple rencontre de maires insulaires. C'est un organisme reconnu par l'État, les collectivités territoriales et même l'Europe. Depuis plus de 50 ans, notre association agit, propose et se met en mouvement pour offrir un avenir aux îles.

Aujourd'hui, nous poursuivons cette dynamique, en préservant notre unité, sans tomber dans l'immobilisme ou consensus mou. Défendre et même assumer l'équilibre fragile entre vie à l'année et vie saisonnière, est essentiel pour permettre à nos îles de rester habitées toute l'année et y maintenir l'accès aux services essentiels que sont la santé, l'éducation ou encore la culture.

Les îles du Ponant sont souvent considérées comme des laboratoires vivants. Elles expérimentent, innovent et s'adaptent en permanence. En 2022, notre spécificité insulaire a enfin été inscrite dans la loi. Une victoire qui dépasse le symbole : elle ouvre de nouvelles perspectives pour des politiques publiques mieux adaptées à nos réalités.

Olivier CARRE, Président de l'AIP



Une spécificité insulaire reconnue depuis 2022

L'Association les Îles du Ponant (AIP) est composée d'élus des îles, de représentants des professionnels et d'élus départementaux et régionaux. Créée en 1971, elle s'est imposée comme l'interlocutrice privilégiée concernant les problématiques insulaires, dans de nombreux domaines : aménagement du territoire, services publics, économie, logement, santé, tourisme, environnement, finances, culture, énergie, gestion des ressources et des déchets, etc.

Ses actions se déclinent en trois grands objectifs :

Faire connaître la spécificité et l'identité des îles habitées et, plus globalement, défendre la cause des îles aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et renforcer structurellement leur capacité d'action.

Offrir un lieu de débats et d'échanges sur les grandes problématiques de développement, d'aménagement et de protection des territoires insulaires et de leurs communautés.

Le réseau des îles du Ponant s'enrichit des échanges entre toutes ces îles mais également des réflexions au sein de réseaux internationaux d'îles habitées.

Depuis 2022, la spécificité insulaire est reconnue par la loi française : *La République française reconnaît les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique et **nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations** dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales.*

Bien plus qu'un simple symbole, cet article de loi ouvre de nouvelles perspectives pour les îles du Ponant, permettant des adaptations qui prendront en compte notre spécificité insulaire.



50 ans d'engagement en faveur des îles du Ponant

1971 | **Maintenir la vie sur les îles :** *l'Association pour la Promotion des îles du Ponant (APIP)*

Créée le 24 avril 1971 à l'initiative d'élus (Christian Bonnet, député du Morbihan et conseiller général de Belle-Île-en-Mer, André Colin, conseiller général d'Ouessant et Joseph Yvon, Sénateur, conseiller général de Groix), elle se donne comme mission de défendre la vie insulaire et d'assurer le développement économique de ces territoires dispersés le long de la façade atlantique. Ses principaux objectifs sont d'améliorer l'équipement, les services et le transport maritime, véritable cordon ombilical qui relie les îles au continent. Les îles du Ponant sont alors au nombre de 16, l'île de Ré faisant partie de l'Association jusqu'à l'ouverture du pont en 1988. Elles comptent 29 000 habitants mais connaissent un dépeuplement constant en raison des difficultés liées à la vie insulaire.

1973 | **La reconnaissance d'un double défi :** *l'Association pour la Promotion et la Protection des îles du Ponant (APPIP)*

Rapidement le constat s'impose, les îles font également face à un défi environnemental. Elles découvrent un flux qui leur était jusqu'alors inconnu, la marée touristique. Non régulée, elle nuit aux espaces naturels qui font la grande qualité de vie des îles du Ponant. Pour souligner l'importance qu'elle accorde à la préservation des espaces naturels, l'APIP ajoute le P de protection et devient l'APPIP.

2002 | **Une interlocutrice privilégiée :** *l'Association « Les îles du Ponant » (AIP)*

En 2002, pour marquer son caractère général et son rôle à l'interface entre les communes insulaires et les pouvoirs publics, elle devient l'Association « Les îles du Ponant » (AIP). Depuis 1971, elle n'a cessé de promouvoir une politique spécifique d'aménagement du territoire répondant aux particularités de l'insularité. Au même titre que les communes de montagne, les communes insulaires ont, par leur géographie, des spécificités qui nécessitent une politique adaptée. L'objectif de l'AIP reste le même : maintenir la vie sur les îles et accompagner leur développement économique tout en préservant leur environnement exceptionnel.

2022 | **La reconnaissance de la spécificité des îles du Ponant dans la loi française**

Dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale de 2022, dite « 3DS », la spécificité des communes insulaires est reconnue comme un objectif majeur d'intérêt national. Grâce à la mobilisation des élus insulaires et des parlementaires, un amendement porté par l'ensemble des députés ayant des îles sur leur territoire est adopté, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour adapter les politiques publiques locales et nationales aux réalités insulaires.

Les surcoûts liés à l'insularité

La rupture géographique des îles entraîne des surcoûts importants qui impactent les habitants, les entreprises et les collectivités. Ces coûts supplémentaires sont notamment liés à la gestion de l'énergie, des déchets ou de l'eau, mais aussi aux investissements.

Ainsi, un surcoût moyen de 38 %* par rapport au continent a été observé, principalement dû aux frais de transport maritime pour les marchandises, ce qui impacte directement les prix à la consommation.

Un autre enjeu majeur est lié à la saisonnalité. Les îles, comme les communes littorales, accueillent d'importantes populations saisonnières, les obligeant à surdimensionner leurs infrastructures. Contrairement au continent, où les communes peuvent mutualiser leurs équipements, les îles doivent souvent investir individuellement, augmentant encore leurs dépenses.

Réduire ou compenser ces surcoûts est essentiel pour soutenir la vie sur les îles toute l'année.

* Etude AIP 2015 sur les surcoûts publics insulaires



Organisation des territoires

1 communauté de communes

1 île canton

9 îles dans des intercommunalités continentales

18 communes

Granville - archipel de Chausey

Île de Bréhat

Île de Batz

Île de Ouessant

Île de Molène

Île de Sein

Fouesnant - archipel des Glénan

Île de Groix

Belle-Île-en-Mer - Bangor

Belle-Île-en-Mer - Locmaria

Belle-Île-en-Mer - Le Palais

Belle-Île-en-Mer - Sauzon

Île de Houat

Île de Hœdic

Île d'Arz

Île-aux-Moines

Île d'Yeu

Île d'Aix

15 îles
6 départements
4 régions



x1

NORMANDIE > Manche : Chausey



x12

BRETAGNE > Côtes d'Armor : Bréhat

Finistère : Batz, Ouessant, Molène, Sein

et l'archipel des Glénan

Morbihan : Groix, Belle-île-en-Mer, Houat,

Hœdic, Île d'Arz et l'Île-aux-Moines



x1

PAYS DE LA LOIRE > Vendée : Île d'Yeu



x1

NOUVELLE-AQUITAINE > Charente-Maritime :

Île d'Aix




Éloignement et accessibilité

L'accessibilité et la distance à parcourir pour rejoindre la première agglomération, une fois sur le continent, sont autant d'éléments conditionnant le degré d'isolement insulaire. Cette accessibilité est liée à la distance au continent, mais aussi à l'accès aux services de santé, de formation, etc

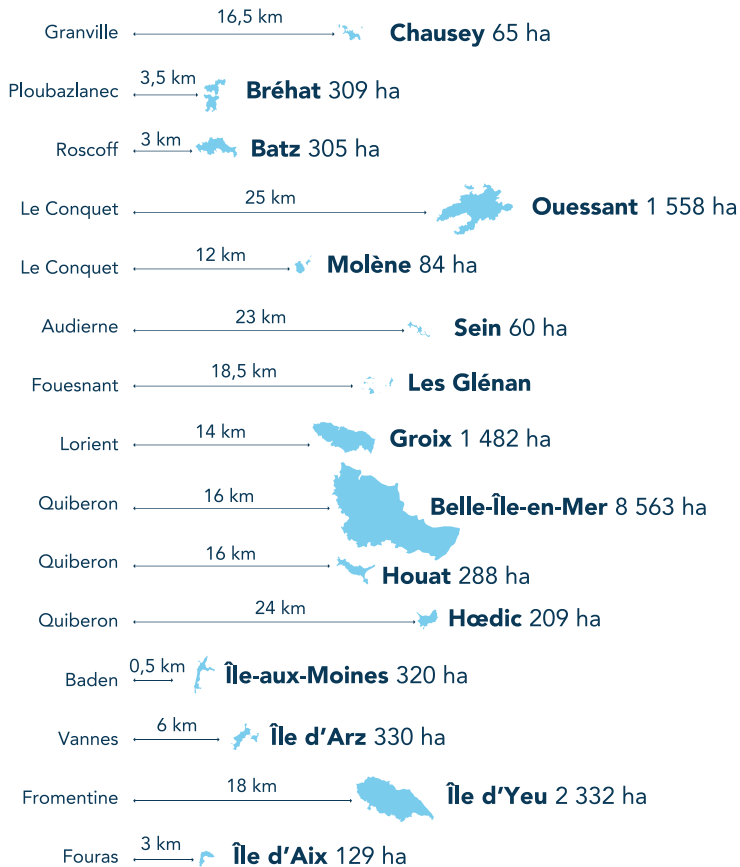
Superficie

La superficie des 15 îles du Ponant varie de 85 km² à Belle-île-en-Mer à moins de 0,6 km² à Sein.

Avec un total (hors Glénan) de 16 025 hectares, la densité moyenne de population est de 154 hab/km², mais elle varie énormément : Ouessant compte environ 55 hab/km², Belle-île-en-Mer 65 hab/km² tandis que l'île de Sein atteint 467 hab/km².



De **500 m**
pour l'Île-aux-Moines
à **25 km** pour Ouessant



Des enjeux communs

Parmi d'autres projets, l'exemple du volet territorial du contrat de plan État-Région 2021-2027

L'État, la région Bretagne ainsi que les départements du Finistère et des Côtes d'Armor mobilisent collectivement leurs moyens pour répondre aux enjeux spécifiques d'aménagement et de développement des îles du Ponant. Ils ont ainsi souhaité renouveler un cadre contractuel mis en œuvre depuis plusieurs années avec l'AIP pour les îles bretonnes. Ce contrat-îles 2021-2027 définit quatre priorités d'intervention :

➡ Se loger et habiter dans les îles, pour soutenir la vitalité insulaire

L'accès au logement à l'année sur les îles est aujourd'hui un enjeu essentiel pour maintenir leur dynamisme économique et social. Le contrat-îles soutient la création et la réhabilitation de logements abordables.

➡ Préserver les ressources et soutenir les transitions écologique et énergétique

Sur ces territoires finis, la gestion des ressources est un impératif. La question de la transition énergétique est une priorité sur les îles non raccordées au réseau mais aussi sur les autres, où souvent énergie va de pair avec gestion des ressources en eau et gestion des déchets. La dimension patrimoniale, naturelle ou culturelle, est également prise en compte. Aussi, dans un contexte du « zéro artificialisation nette », le contrat-îles encourage les îles à se doter d'une stratégie foncière d'anticipation en faveur des résidents permanents.

➡ Développer l'économie et un tourisme durable sur les îles

Assurer des emplois à l'année sur les îles est essentiel pour y maintenir une population active durable. La présence d'entreprises locales contribue à maintenir l'accès aux services essentiels et valorise les savoir-faire insulaires, rendant les îles plus attractives pour y vivre, travailler mais aussi pour y séjourner.

➡ Maintenir les services de proximité

Le maintien des services de proximité est indispensable pour répondre aux besoins des habitants et maintenir une population permanente : accès aux soins, petite enfance, jeunesse, culture, sports et éducation.



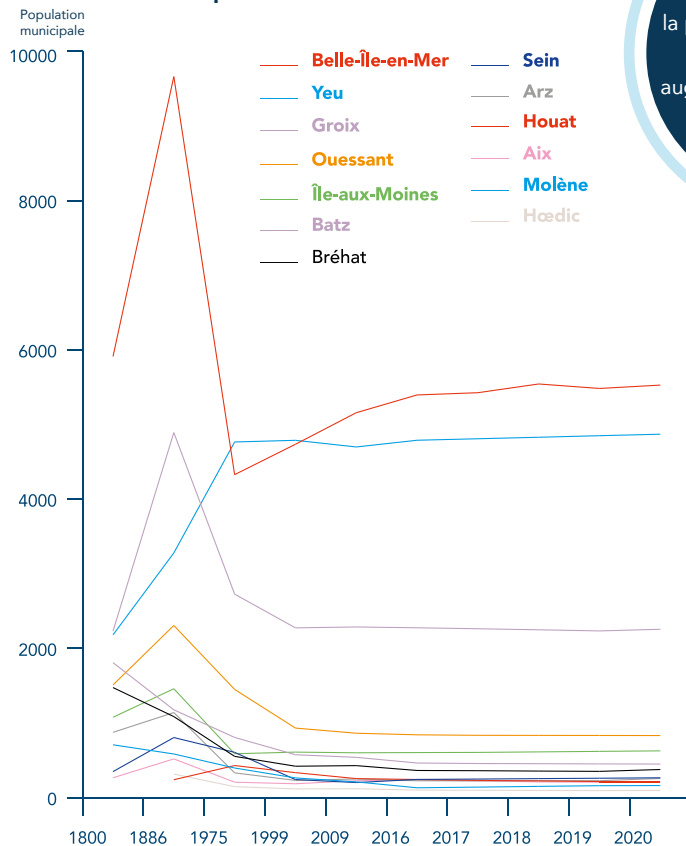
Habiter sur les îles

La démographie

Les îles du Ponant ont vu leur population divisée par deux entre le début du XX^e siècle et les années 1970. Ce déclin démographique a marqué le pas à partir des années 1980 et le recensement de 1990 montre l'amorce d'un certain renouveau démographique. La population est aujourd'hui stabilisée autour de 16 400 habitants.

Les statistiques démographiques doivent cependant être observées avec un certain recul. En effet, la distinction « îliens permanents » / « îliens occasionnels » est artificielle et repose sur une définition administrative. Elle ne reflète pas la réalité sociologique qui est bien plus complexe. Les modes de vie évoluent rapidement, notamment avec le développement du télétravail. Nombreux sont les habitants à être partagés entre leur île et le continent. Le phénomène des résidences secondaires et ses évolutions sont également importants à prendre en compte. Il arrive parfois que la résidence secondaire devienne une « résidence seconde », où l'on passe de plus en plus de temps, voire où on l'on s'installe définitivement, à l'âge de la retraite et parfois avant.

Évolution de la population municipale des îles depuis 1800



Sources : INSEE

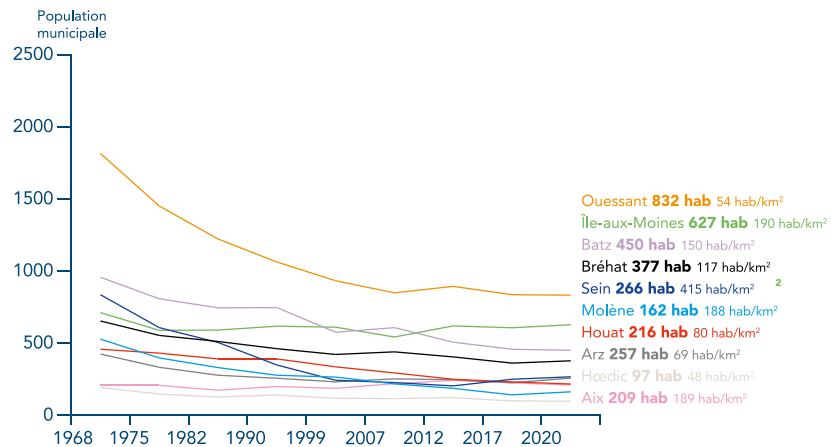
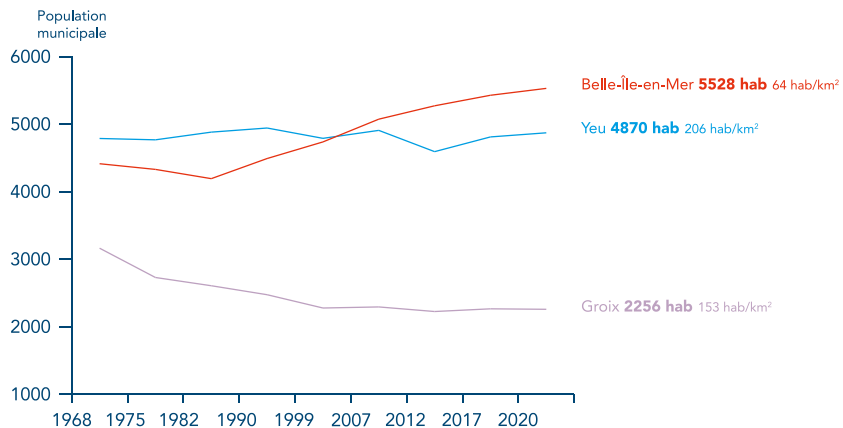
Entre 2016 et 2022, la population permanente des îles du Ponant a augmenté en moyenne de

6%





Évolution de la population municipale des îles de 1968 à 2020



Sources : INSEE

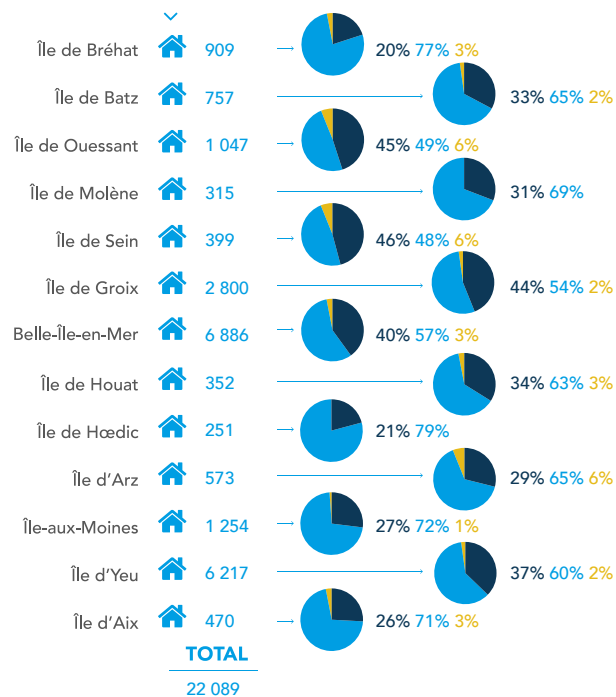
Le logement

L'accès au logement constitue l'un des enjeux prioritaires des îles du Ponant : ceux qui souhaitent s'y installer de manière permanente sont freinés par le peu d'offres de locations à l'année, le prix des logements à l'achat et la rareté du foncier constructible.

Pour faire face à ces difficultés, les collectivités adoptent une politique foncière volontariste et s'engagent dans des programmes de réhabilitation du bâti et la construction de logements. Dans ce domaine, les politiques publiques locales et nationales doivent être adaptées à la spécificité insulaire afin de compenser les difficultés liées à la discontinuité géographique.

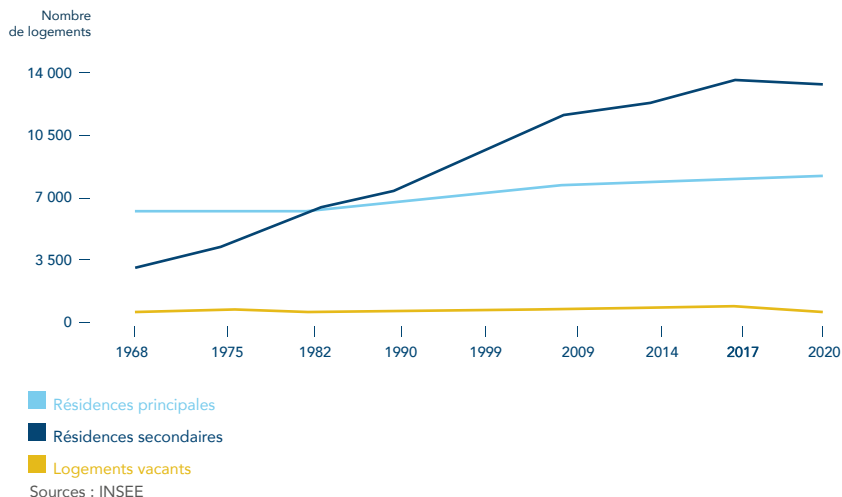


NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS



-  Nombre de résidences principales
-  Nombre de résidences secondaires
-  Nombre de logements vacants

Évolution de la structure du parc immobilier sur les îles du Ponant



Taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Depuis 2024, Les îles du Ponant ont pris la décision de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'utiliser l'intégralité du produit de cette majoration pour financer des actions en faveur du logement permanent et du maintien de la vie à l'année sur leurs territoires.

NB : Molène et Sein ne sont pas concernées car elles sont exonérées de taxe d'habitation.

Taux de majoration

Bréhat	60 %
Île de Batz	60 %
Ouessant	40 %
Molène	NC
Sein	NC
Groix	60 %
Locmaria (Belle île)	60 %
Palais (Belle île)	60 %
Bangor (Belle île)	30 %
Sauzon (Belle île)	60 %
Houat	50 %
Hoedic	30 %
Île d'Arz	60 %
Île aux Moines	60 %
Île d'Yeu	60 %
Île d'Aix	60 %

Habiter

Un déclin démographique enrayé ; une problématique du logement complexe à maîtriser



Maintenir les services collectifs essentiels
































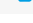
-  Port de pêche
-  Port de plaisance
-  Mouillages organisés
-  Aéroport

Les transports

L'insularité nécessite des infrastructures spécifiques tant en termes de transport de passagers que de marchandises : bateaux, gares maritimes, ports, cales... requièrent de lourds investissements et un entretien récurrent accompagné de compétences spécifiques.

Depuis 2017, les compétences portuaires et de transport maritimes sont régionales, la plupart des îles étant desservies par des compagnies dans le cadre de délégations de service public.



	Traversées					
	Durée (min)	Fréquences par jour mini	Fréquences par jour maxi			
Chausey	60	2/sem	7			
Bréhat	10	8	18			
Île de Batz	15	7	25			
Ouessant	75	1	5			
Molène	40	1	2			
Sein	60	1	3			
Les Glénan	60	0	3			
Groix	45	5	9			
Belle-Île-en-Mer	50	6	16			
Houat	40	2	4			
Hœdic	65	2	4			
Île-aux-Moines	5	26	31			
Île d'Arz	30	8	16			
Île d'Yeu	30	2	7			
Aix	20	5	15			

« Les conditions de transport qui sont considérablement améliorées resteront de toutes façons une réelle contrainte mais aussi le meilleur garant de la spécificité d'une certaine culture îlienne » (APPIP, 1978)

➔ Se déplacer vers le continent

Les déplacements sont soumis à la fréquence des liaisons, variables d'une saison et d'une île à l'autre. Par exemple, en basse saison, 5 traversées sont assurées chaque jour entre Quiberon et Belle-île-en-Mer, contre 1 pour l'île de Sein.

Les traversées sont soumises aux aléas météorologiques et climatiques, et les îliens se voient parfois obligés de décaler leurs déplacements lorsque celles-ci sont annulées ou reportées.

➔ Se déplacer sur le continent

Plusieurs îles sont desservies par un ferry qui permet le passage des véhicules, c'est le cas de Groix, Belle-île-en-Mer ou L'île d'Yeu par exemple. Certaines îles ne possèdent pas ce service et les îliens doivent donc trouver des solutions pour se déplacer une fois sur le continent : transport collectif, taxi ou véhicule personnel. Certains d'entre eux disposent de leur propre garage tandis que d'autres garent leur voiture dans des garages privés et payants.

➔ Se déplacer sur les îles

Sur les plus petites îles, les véhicules sont interdits, comme à Hoedic ou à Bréhat par exemple. Ces îles se parcourent facilement à pied et le vélo est un bon moyen de se déplacer plus rapidement. Sur les plus grandes, il est possible de se déplacer en voiture ou d'en louer une sur place. L'île d'Yeu compte 235 véhicules électriques, soit 5% du parc de véhicules présents sur l'île.

Il existe également des lignes de transport en commun, à Belle-île-en-Mer, Groix et à l'île d'Arz par exemple. En période de forte fréquentation, des conflits d'usage peuvent apparaître entre les différents usagers de la route : piétons, cyclistes, automobilistes... Ainsi, des réglementations existent sur les îles pour permettre un meilleur partage de l'espace public.

Se déplacer sur les îles

	 Voiture	 Transports en commun	 Location de vélos
Chausey	✗ *	✗	✗
Bréhat	✗ *	Petit train (privé)	✓
Île de Batz	✗ *	Taxi	✓
Ouessant	Passage réservé aux résidents ; location	Minibus (privés)	✓
Molène	✗ *	Navette-taxi	✗
Sein	✗ *	✗	✗
Les Glénan	✗ *	✗	✗
Groix	Passage et location	Minibus (public), taxi	✓
Belle-île-en-Mer	Passage et location	Bus (avril à novembre), taxi	✓
Houat	✗ *	Navette municipale	✓
Hoedic	✗ *	✗	✗
Île-aux-Moines	✗ *	Minibus (privé), taxi	✓
Île d'Arz	Passage réservé aux résidents	Navette (public)	✓
Île d'Yeu	Passage et location	Bus (avril à novembre), taxi, Petit train	✓
Aix	✗ *	Taxi	✓

* véhicule réservé aux professionnels et services, soumis à autorisation.

L'éducation

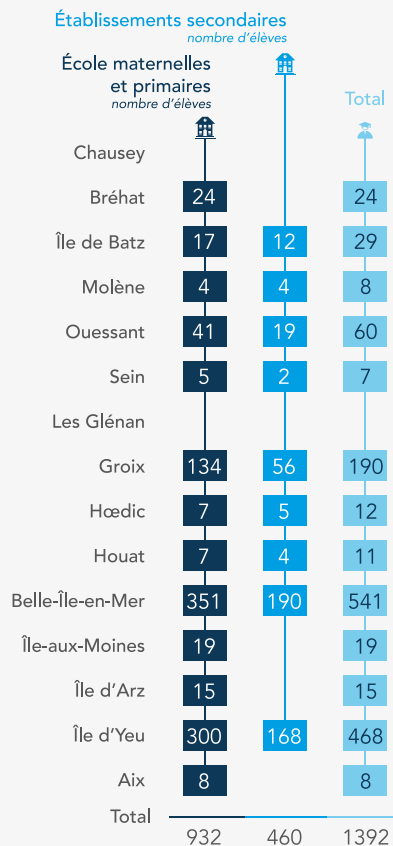
L'enseignement élémentaire est assuré sur l'ensemble des îles. De même pour le collège, excepté pour les îles les plus proches du continent (île d'Arz, île d'Aix, Bréhat et l'île-aux-Moines) où les élèves utilisent les transports maritimes quotidiennement pour rejoindre le continent et suivre leur cursus.

Le collège des îles du Ponant (CIP)

C'est à la suite d'une série de tempêtes obligeant les élèves de l'île de Sein à passer Noël sur le continent qu'a été décidée en 1975 la création de ce collège unique, dont le siège est à Brest et qui fêtera ses 50 ans en 2025. Le CIP permet d'assurer le cycle secondaire sans que les collégiens aient à se rendre sur le continent.

En effet, ce sont les professeurs qui se déplacent, certains étant amenés à enseigner sur plusieurs îles. Le CIP permet également aux jeunes originaires de différentes îles de se rencontrer. Les élèves y bénéficient d'un enseignement sur-mesure au cœur duquel les nouvelles technologies jouent un rôle important. Son maintien est un enjeu essentiel pour préserver la vie à l'année sur les îles, permettant d'éviter le départ prématuré des jeunes et parfois avec eux, celui de familles entières.

Effectif scolaire 2024-2025



La santé

Accès aux soins

Une présence médicale ou paramédicale est assurée sur toutes les îles du Ponant, 24h/24h et 7j/7j. Elle est assurée soit par un médecin soit par un infirmier.

Les médicaments peuvent être délivrés par transport maritime depuis une pharmacie du continent, par un médecin pharmacien, soit directement par la pharmacie présente sur l'île. La présence d'EHPAD* et de structures d'exercice coordonné (MSP*, CDS*, CPTS*) renforce la collaboration entre les professionnels de santé et facilite l'intervention de spécialistes sur les îles.

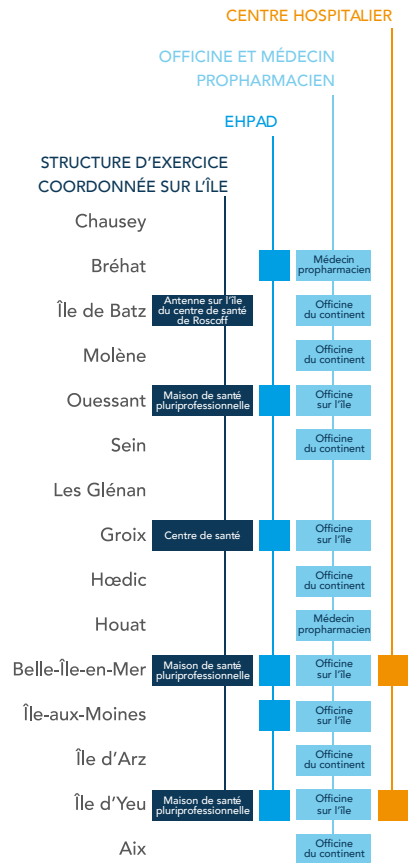
*MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle | *CDS : Centre de Santé | *CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé | *EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Enjeux en santé

L'accès aux soins varie d'une île à une autre suivant la configuration géographique et les ressources disponibles sur le territoire. Des besoins ont été constatés en termes d'accès aux soins, de continuité des parcours de santé, de prévention et de maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

Ces enjeux ont conduit à la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) pour les îles bretonnes et d'un Plan Local Unique Santé-Social (PLUSS) pour l'île d'Yeu. L'île d'Aix ne dispose pas d'un contrat spécifique, cependant, elle est intégrée au CLS porté par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Ces contrats visent à assurer une continuité des soins et un accès équitable au système de santé, tout en prenant en compte les spécificités insulaires, telles que le transport maritime et terrestre, l'offre de services disponibles, les variations démographiques, les coûts supplémentaires liés à l'insularité ou encore les difficultés d'accès au logement. Afin d'y parvenir, un travail transversal de sensibilisation et de coordination entre les acteurs est essentiel pour réduire les inégalités sanitaires et sociales sur les territoires insulaires.



Sources : ORS Bretagne et mairies des îles du Ponant

Les commerces

Il existe au moins une alimentation générale sur chacune des îles, à l'exception des Glénan et de Chausey en hiver. Elle est essentielle car elle est souvent considérée comme le point central de l'ensemble des services de proximité. Souvent, l'alimentation générale propose aux îles qui n'en disposent pas un service essentiel de dépôt et/ou de cuisson de pain chaque matin. Il est donc révolu le temps où les Molénais devaient attendre le premier bateau du matin pour être livrés en pain frais !

Tous les services sont globalement disponibles sur l'ensemble des îles excepté certains services comme les distributeurs automatiques de billets (Bréhat, Houat, Hoedic et l'île d'Arz, Sein) ou encore les salons de coiffure et librairies. Mais il est surtout à noter que ces services sont très fragiles : quand un départ en retraite survient, trouver un repreneur n'est pas une mince affaire !

	Boulangerie pâtisserie	Produits de la mer	Boucherie charcuterie	Alimentation générale	Bureau agence postal(e)	Retrait d'argent	Librairie papeterie	Salon de coiffure	Droguerie quincaillerie	Café-débit de boissons	Bureau de Tabac	Restaurant	Garage
Chausey	en saison	✗	✗	en saison	✗	✗	✗	✗	✗	en saison	✗	en saison	✗
Bréhat	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Batz	✗	✓ VD	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✓	Tabac	✓	✓
Ouessant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Molène	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Sein	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Les Glénan	✗	✗	✗	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✓	✗
Groix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belle-Île-en-Mer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Houat	en saison	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✓	✗
Hoedic	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Île-aux-Moines	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	à domicile	✓	✓	✓	✓	✗
Île d'Arz	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Île d'Yeu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aix	en saison	en saison	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✗

VD : vente directe

* épicerie flottante pour les plaisanciers au mouillage en saison



La téléphonie et le numérique

Les îles du Ponant tendent de plus en plus à rattraper leur retard vis-à-vis du continent en termes d'accès aux technologies de l'information et de la communication. Celles-ci s'avèrent déterminantes pour s'affranchir de l'isolement et se relier ainsi plus étroitement aux ressources et opportunités du continent. L'accès à l'internet à haut-débit et à la fibre constitue même un enjeu majeur pour attirer des télétravailleurs ou pour convaincre des résidents secondaires d'habiter l'île hors-saison.

Cependant la mise en place de telles infrastructures demeure une question complexe sur ces territoires restreints, majoritairement non-reliés au continent par des câbles téléphoniques – encore moins avec la fibre optique – et protégés par de nombreuses réglementations en matière d'urbanisme et de protection des espaces naturels.

Dans la pratique, on constate également de nombreuses coupures, un faible débit et un réseau fluctuant. De plus, les couvertures diffèrent grandement d'un opérateur à l'autre.

À l'avenir, certaines îles peuvent espérer être « fibrées », notamment celles reliées par un câble électrique, car lors de remplacement de câbles, les opérateurs télécom se sont récemment associés aux « électriciens » pour y passer également la fibre optique. Une expérimentation menée par Mégalis Bretagne est en cours sur Molène afin d'y apporter la fibre. Si elle s'avère fructueuse, elle pourrait être étendue et pérennisée sur Ouessant, Sein, Houat et Hoedic.

	Réseau mobile	Accès internet fixe
Chausey	3G FAIBLE	PAS DE FIBRE
Bréhat	4G 5G	4G FIXE PAS DE FIBRE
Batz	4G 5G	4G FIXE PAS DE FIBRE
Molène	4G	FIBRE Expérimentation en cours, collecte hertzienne
Ouessant	4G	4G FIXE PAS DE FIBRE
Sein	4G	PAS DE FIBRE
Les Glénan	4G	PAS DE FIBRE
Groix	4G 5G	4G FIXE FIBRE : 94% taux de couverture
Hœdic	4G	PAS DE FIBRE
Houat	4G	PAS DE FIBRE
Belle-Île-en-Mer	4G 5G	4G FIXE FIBRE : 29% taux de couverture (Le Palais)
Île-aux-Moines	4G	4G FIXE FIBRE : 99% taux de couverture
Arz	4G	4G FIXE FIBRE : 93% taux de couverture
Île d'Yeu	4G 5G	4G FIXE FIBRE : 94% taux de couverture
Île d'Aix	4G	FIBRE : 97% taux de couverture

Légende

Source : Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques)

DSL : transmission numérique de l'information sur les lignes téléphoniques standard

THD/HD Radio (Très Haut Débit/Haut Débit) : les réseaux hertziens fournissent un accès à internet par des ondes radio.

4G fixe : un boîtier 4G fixe utilise le réseau d'antennes mobiles pour diffuser en Wi-Fi la connexion internet vers d'autres appareils

La culture et les loisirs



La vie culturelle et sportive est riche sur les îles, avec une proposition d'activités plus diversifiée sur les grandes îles. On peut par exemple pratiquer les arts martiaux sur l'île d'Yeu ou le rugby à Groix. Depuis 2024, Belle-île-en-Mer possède sa salle omnisports.

Les équipements culturels (cinémas, médiathèques, salles de spectacle) sont présents sur certaines îles. Trois d'entre elles (Groix, Belle-île-en-Mer, L'île d'Yeu) possèdent un cinéma proposant une programmation à l'année. Les îles d'Arz, de Bréhat et de Batz proposent une à deux projections par mois.

De nombreux festivals de cinéma, photo, musique, littérature... y sont également organisés, principalement l'été.

INIZI, qui signifie « îles » en breton, est une association créée en janvier 2015 qui anime les territoires insulaires au cours de la basse saison touristique, de septembre à juin. Elle propose une saison culturelle itinérante sur les îles et mène des actions de médiation.



	Bibliothèque Médiathèque	Service enfance jeunesse	Salle de sport	Terrain de jeux (plein air)	Cinéma	Salle polyvalente	Centre nautique
Chausey	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Bréhat	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Batz	✓	✗	✓	✓	✓	✓	En saison
Ouessant	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Molène	✓	✓	✓	✗	✗	✓	En saison
Sein	✗	✗	✓	✗	✗	✓	✓
Les Glénan	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓
Groix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belle-île-en-Mer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Houat	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓
Hoedic	✓	✗	✓	✓	✗	✗	En saison
Île-aux-Moines	✓	✓	✓	✓	Projection	✓	✓
Île d'Arz	✓	✗	✓	✓	Projection	✓	✓
Île d'Yeu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Avril-Oct
Aix	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓



Festival Les Insulaires

Chaque année, au mois de septembre, se tient pendant 3 jours le rendez-vous consacré à la rencontre des îliens du Ponant. Débats, concerts, marché de producteurs et spectacles sont l'occasion d'échanger, de discuter et de réfléchir ensemble à l'avenir des îles du Ponant dans un cadre festif et convivial.

Organisé par l'association du festival des îles du Ponant, Les Insulaires s'installe chaque année sur une île différente et est ouvert à tous : îliens et continentaux, petits et grands, amis des îles, curieux...

Créé en 2011, cet événement itinérant permet de tisser des liens entre les différentes populations insulaires. En 2025, le festival clôturera sa première tournée avec l'île d'Arz.



Les services
Des liaisons maritimes régulières ; une scolarité assurée jusqu'à la fin du collège grâce au Collège des îles du Ponant ; un fort dynamisme culturel.

Lieux d'intérêt culturel

Le fort Renault-Château Le village des Blainvillais La maison de Marin Marie	Chausey
Le Moulin à marée du Birlot Le phare du Rosédo	Bréhat
Le Jardin Georges Delasselle Le Phare	Batz
Le Musée des Phares et Balises L'écomusée du Niou Pen ar Lan Le Phare du Stiff	Ouessant
Le Sémaphore	Molène
L'écomusée La Maison de la Réserve Naturelle	Groix
Musée de l'Abri du Marin Le grand phare de l'île de Sein	Sein
L'Aiguade Vauban La réserve ornithologique de Koh Kastell La Pointe des Poulains	Belle-île-en-Mer
Musée de l'Eclosarium	Houat
Le Fort	Hœdic
La Ferme du Cromlec'h Le Dolmen de Penhap	île-aux Moines
Le Moulin à marée de Berno Musée Marins et Capitaines	Arz
Le Musée de la Pêche Dolmen des petits Fradets Le Port-Meule	île d'Yeu
Le Musée Africain Le Musée Napoléonien Le Fort Liédot et la scénographie ImMERsion	île d'Aix

Événements

Festival Les Scènes de Bréhat Exposition l'art dans l'île	Juillet Août
Batz' Art (ciné-concert et mini festival) Tour de l'île de Batz (semi-marathon)	Juillet - août Juillet
Tour de l'île à la marche Salon international du livre insulaire Festival « Musiciennes à Ouessant » Festival Ilophone (rock)	Juillet Juillet Août Septembre
Fête de la mer Marche Trielen-Molène	Août Septembre
Festival de Musique à Groix Salon du livre de l'île de Groix	Juillet - août Juillet - août
Course Enez Raid (paddle) Festival international Lyrique en mer Carnaval de Palais Festival Emulsion (gastronomie) Festival Plage musicale en Bangor Festival Belle-île en rire Festival du théâtre bord du champ (arts vivants) Belle île en Livres Grand raid insulaire (trail)	Juin Décembre, avril et août Avril Juin Juillet Juillet Août - août Août Septembre
Escales photos Fête de la mer Le tour de Houat (trail)	Juin - août Août Août
Régate des sœurs (course)	Août
Fête de la mer Festival Escales musicales Festival théâtre en herbe Festival Passeurs de films	Juillet Juillet, août, octobre Août Août
Expositions d'artistes au musée Marins & Capitaine Tour de l'île à la voile - chasse au trésor Festival du petit caillou	Juin-septembre Août Août
Fête de la mer Trail de l'île d'Yeu Festival La Meule en fête (concerts-chants) Festival Viens dans mon île Escales lyriques Le Grand Festin	Juin Juin Juillet Juillet - août Août Octobre
Festival les Berniques en folie	Octobre
Les vendredis de l'île d'Aix (arts de rue, musique) Festival Oh Linda (musiques du monde) Infinity trail	Juillet-Août Juillet-Août Octobre

Assurer un développement économique pérenne

L'activité économique des îles, longtemps basée sur le secteur primaire (pêche et agriculture), est maintenant largement dominée par le secteur tertiaire avec une sur-représentation de l'activité touristique. Cependant, on observe une dynamique nouvelle autour de l'exploitation vertueuse des ressources naturelles, de la terre comme de la mer, et d'un artisanat diversifié (objets d'art, cosmétique, conserveries, brasseries, distilleries, etc.) qui s'appuie bien souvent sur ces ressources naturelles.

Ces activités se développent grâce aux échanges économiques avec les visiteurs, contribuant à maintenir ou développer un tourisme plus durable, étroitement lié à la découverte et l'interprétation des spécificités et patrimoines des îles. L'artisanat insulaire met en avant son savoir-faire pour exporter ses produits bien au-delà de l'île.

Ces nouvelles installations permettent d'envisager un certain rééquilibrage de l'activité économique entre les différents secteurs. Une économie plus équilibrée est garante d'un emploi moins marqué par la saisonnalité, d'une meilleure stabilité à moyen-long terme, ainsi que d'une moindre fragilité.



Source : INSEE fichier Flores, nombre d'établissements sans distinction des effectifs

La pêche et l'aquaculture



Faisant face à un contexte sectoriel difficile, les pêcheurs professionnels en activité répartis sur les îles du Ponant sont environ 150 aujourd'hui. Même s'il a diminué, ce secteur marque fortement l'identité insulaire. Groix et Yeu étaient historiquement des ports thoniers majeurs de la façade atlantique hexagonale, où la pêche a longtemps structuré la vie économique de l'île. La pêche connut aussi une certaine vitalité à Belle-île-en-Mer, Bréhat, Molène, Sein, Houat ou Hoedic, avant qu'elle ne décline drastiquement à partir du milieu du siècle dernier.

Aujourd'hui, l'activité de pêche est toujours présente à Yeu, Batz et Houat. Dans ces îles, et dans les autres où elles subsistent, les embarcations pratiquent essentiellement une petite pêche côtière et emploient des techniques diversifiées souvent peu dégradantes pour la ressource et son habitat, les arts dormants (ligne, filet, casier) étant préférés au chalut.

Si l'insularité offre une proximité avec la ressource halieutique, les pêcheurs débarquent le plus souvent leurs poissons dans les criées du continent, celle de l'île d'Yeu ayant fermé en 2016.

Toutefois, la vente directe se développe, de même que le recours à des AMAP du continent pour un écoulement en circuit court, comme le font certains pêcheurs de l'île d'Yeu réunis en GIE.

L'aquaculture est une activité apparue progressivement en parallèle de la pêche : la conchyliculture et la pisciculture continentale datent de la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que la pisciculture marine est une activité plus récente (années 1970). De plus en plus de professionnels se tournent vers les cultures et élevages marins :

- La culture ou le ramassage des algues sur les îles du Finistère
- L'élevage et la pêche des ormeaux à Groix, Sein et Molène
- L'ostréiculture à l'île d'Aix, l'île de Sein, l'île-aux-Moines et l'île de Bréhat
- La mytiliculture sur filières à l'île de Groix



L'agriculture

Le maintien d'une agriculture durable sur les îles est essentiel.

Les activités agricoles sont traditionnellement bien établies à Belle-île-en-Mer (autour de l'élevage en particulier) et à Batz, où les maraîchers perpétuent un savoir-faire légumier avec notamment son emblématique pomme de terre primeur.

Sur les autres îles du Ponant, l'agriculture perdure, voire renaît. En 2024, on comptait plus de 150 exploitants agricoles installés sur les îles du Ponant.

Comme sur le continent, les circuits courts se développent pour accompagner l'autonomie alimentaire des îles : vente directe à la ferme, dans les magasins de producteurs ou dans les commerces de l'île. La valorisation des produits agricoles se fait également dans les restaurants insulaires et à travers la marque Savoir-faire des îles du Ponant.

Afin d'organiser la production et sa transformation, des formes de mutualisation ont également vu le jour, à l'instar de l'abattoir inter-communal de Belle-île-en-Mer ou de la collecte de lait assurée par la collectivité. Les communes facilitent la transformation via la mise en place de locaux mutualisés comme c'est le cas à Molène et à Ouessant.

Le RAIA (Réseau agricole des îles de l'Atlantique) : Depuis 2018, le RAIA oeuvre en faveur du maintien et du développement d'une agriculture durable sur les îles. Cette association regroupe des agriculteurs, des porteurs de projets, des citoyens et des élus.

	Aquaculture		Agriculture					Viande			
	Conchyliculture	Algoculture	Apiculture	Maraîchage	Viticulture	Produits laitiers	Volailles		Escargots		
		Pêche					Bovin	Ovin			
Bréhat	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Batz	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Ouessant	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗
Molène	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗
Sein	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Groix	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✓
Belle-île-en-Mer	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Houat	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓
Hœdic	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗
île-aux Moines	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Arz	✓	✗	✗	✓	✗	✗	Associatif	✓	✓	✗	✗
île d'Yeu	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗
île d'Aix	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗



Le tourisme

Le tourisme est l'activité économique principale des îles et le premier secteur créateur d'emplois.

Les îles du Ponant attirent environ 4 millions de visiteurs chaque année dont les profils sont variés : excursionnistes, visiteurs en séjour, résidents secondaires ou encore plaisanciers. Les données de fréquentation restent difficilement mesurables car les visiteurs peuvent se rendre sur les îles via de nombreuses compagnies, sans compter les plaisanciers se rendant sur les îles via leurs propres embarcations. On trouve sur de nombreuses îles des offices de tourisme ou des points d'information touristique saisonniers.

L'offre d'hébergement se caractérise principalement par une offre non marchande dans les résidences secondaires ou chez la famille et les amis, même si le nombre de lits touristiques est élevé dans les hôtels, campings, via les locations entre particuliers ou encore dans les structures de tourisme social et solidaire. Bien qu'il permette de maintenir de nombreux commerces et services aux îliens, le tourisme déstabilise le marché foncier et exerce une forte pression sur l'environnement et ses ressources. Les îles sont parfois soumises à des pics de fréquentation, rendant complexes la gestion des flux en raison de l'inadéquation des infrastructures ou des ressources comme l'eau. Depuis 2023, l'île de Bréhat met en place un système de quota afin de réguler le nombre de visiteurs journaliers et étaler les flux au cours de la saison touristique.



Nombre de passagers en 2024*

Chausey	96 000
Bréhat	430 000
Batz	171 000
Ouessant	175 000
Molène	36 000
Sein	78 000
Les Glénan	90 000
Groix	398 000
Belle-île-en-Mer	670 000
Houat	65 000
Hœdic	36 000
île-aux-Moines	346 000
Arz	271 000
île d'Yeu	484 000
île d'Aix	448 000

La régulation des meublés de tourisme à Belle-île-en-mer :

Depuis janvier 2025, la communauté de communes a décidé de limiter les locations saisonnières à un logement par personne maximum. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'augmentation du nombre de meublés de tourisme ces dernières années : 700 meublés de tourisme étaient déclarés en 2023.

*Estimations issues des données collectées auprès des compagnies maritimes, compteurs et Taxe Barrière. Pour certaines îles, des données de 2022 ou 2023 ont pu être utilisées en cas de donnée manquante pour certains mois.

Savoir-faire des îles du Ponant : relier les entreprises insulaires



**SAVOIR-FAIRE
DES ÎLES DU PONANT**

Des artisans d'art aux entreprises de production, l'association *Savoir-faire des îles du Ponant* relie près d'une centaine d'entrepreneurs présents à l'année sur les îles. Elle a pour objectif de contribuer au développement économique des entreprises en créant des emplois durables sur les îles afin d'y maintenir une vie à l'année. Elle aide également à la création, au développement et à la reprise d'entreprises sur les îles du Ponant, grâce à des partenariats avec les structures socio-économiques régionales d'accompagnement.

La marque déposée « *Savoir-faire des îles du Ponant* » valorise les entrepreneurs et leurs produits et services d'exception : artisanat d'art, hôteliers-restaurateurs, agriculteurs, commerçants...

Création d'une filière de verre naturel sur les îles du Ponant

Né en 2020 de la rencontre entre l'artiste chercheuse Lucile Viaud et l'association *Savoir-Faire des Îles du Ponant*, ce projet a permis de développer un verre inter-îles naturel fabriqué à partir des co-produits des entreprises insulaires.

Pensé dans une logique d'économie circulaire et d'un travail collectif, la fabrication du verre des îles du Ponant a permis la création d'un matériau à la couleur cuivrée. Dès 2023, les premières pièces sont réalisées dans le cadre de résidences artistiques en partenariat avec l'École Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne et au sein de l'atelier (BO Glass Studio) entourés des Verreries de Bréhat et de la Verrerie Fluid.

L'exposition « *Terre Insulaire : à la recherche du verre des îles du Ponant* » retrace les deux années de recherche et d'élaboration du verre des îles du Ponant et présente les premières pièces réalisées dans ce nouveau matériau. L'exposition est itinérante sur les îles du Ponant : après avoir commencé son périple par Hoedic en juin 2023, elle continuera son itinérance jusqu'en 2026.

Quelques portraits d'adhérents



Erwan Tonnerre – Groix Haliotis

Co-président de l'association SAFIP

Erwan Tonnerre élève depuis 2007 des ormeaux en circuit fermé sur l'île de Groix, qu'il nourrit d'algues fraîches récoltées sur l'île. Il commercialise ses produits dans toute la France, et notamment dans les restaurants étoilés.

A travers SAFIP, il souhaite participer au développement pérenne des îles et créer une unité insulaire pour la prochaine génération qui souhaiterait s'installer. Ce réseau lui permet d'échanger avec des entrepreneurs d'autres îles.



Marianne Guyader – Groix et Nature

Co-présidente de l'association SAFIP

Marianne Guyader dirige la conserverie artisanale Groix et Nature, créée il y a 25 ans sur l'île de Groix. Elle emploie 19 personnes à l'année sur Groix. Les produits Groix et Nature sont commercialisés dans leur boutique à Groix mais également en France et dans le monde. Marianne s'est engagée dans l'association SAFIP pour renforcer le lien entre les collectivités et les entreprises insulaires, autour de problématiques communes (transports, logement, entrepreneuriat). Elle souhaite aussi développer et faire reconnaître la marque Savoir-faire des îles du Ponant auprès du grand public, à travers les savoir-faire des entrepreneurs.

Zoom sur Les Trophées Insulaires

La deuxième édition des Trophées Insulaires s'est déroulée en 2023. Ouverte aux adhérents de l'association, l'objectif est de valoriser le dynamisme des entreprises insulaires, de faire connaître les îles sous l'angle de l'entrepreneuriat et d'encourager la création d'activités à l'année sur ces territoires.

En 2023, le jury s'est réuni à Bréhat. 5 prix ont été remis :

Services à l'année

[Vival de Sauzon \(Belle-île-en-mer\)](#)

Patrimoine insulaire

[Embarquez sur Eulalie \(Bréhat\)](#)

Economie locale

[La laiterie de Belle-île](#)

Coup de cœur

[Melus Moudez \(Ouessant\)](#)

Coup de pouce du jury

[Basile Artiste Sculpteur \(Houat\)](#)



Plusieurs partenaires soutiennent les Trophées insulaires : CCI Morbihan, la Chambre de métiers et de l'artisanat, BPI France et la région Bretagne.

L'économie sociale et solidaire et la vie associative

ESS et vie associative

Pour faire face aux difficultés que pose l'insularité, les habitants ont développé une longue tradition d'entraide et de solidarité, qui fait partie intégrante de l'identité insulaire. Afin d'évaluer la contribution de l'économie sociale et solidaire à la vie des îles, l'AIP, avec l'appui de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et de la Fondation de France, a lancé en 2017 le programme de recherche « ESS Îles ». Quelque 500 organisations de l'ESS, bien qu'elles ne se revendiquent souvent pas comme telles, ont ainsi été répertoriées.

Une vie associative dynamique

Les associations dominent largement les autres types d'organisations (91%) et sont, proportionnellement au nombre d'habitants, plus nombreuses que sur le continent. Les îles bénéficient donc d'un tissu associatif dense, tout particulièrement dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.

Ces associations jouent un rôle majeur dans la vie des îles, par la diversité de leurs champs d'action et parce qu'elles s'instituent en lieux de rencontre et d'échange entre les habitants et, de ce fait, participent d'une véritable convivialité insulaire.

De nouvelles formes de coopération

Ce secteur est moins créateur d'emplois sur les îles que sur le continent mais représente tout de même 300 emplois, soit moins de 10 % de l'emploi total. Il a de plus des retombées économiques indirectes évidentes et contribue à dynamiser la vie locale.

De nouvelles formes de coopération se sont développées depuis une dizaine d'années : circuits courts, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), magasins de producteurs mais aussi ressourceries et donneries. Des espaces de coworking et autres tiers-lieux émergent également. Ils participent conjointement du dynamisme économique et socio-culturel des îles.

À l'échelle inter-îles, des initiatives structurantes font également partie du paysage, telles que l'association Savoir-Faire des Îles du Ponant (voir p. 26-27) ou le Festival des Insulaires qui réunit tous les ans depuis 2011 un large public autour d'animations et de débats.

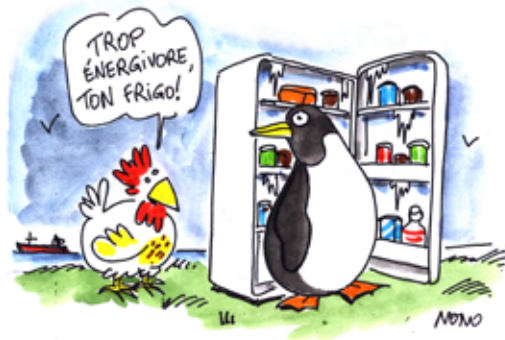


Préserver les ressources et soutenir les transitions écologiques et énergétiques

Les îles peuvent présenter des situations très différentes en termes de ressources en eau et d'accès à l'énergie. Certaines sont connectées au continent par des canalisations d'eau potable et des câbles électriques sous-marins, d'autres sont totalement isolées et doivent produire l'énergie et l'eau sur place.

Ainsi, les îles de la mer d'Iroise, Ouessant, Sein et Molène, ne sont pas connectées au réseau électrique continental et sont appelées « Zones non interconnectées » (ZNI). Elles produisent la majorité de leur électricité grâce à des centrales au fioul mais diversifient de plus en plus leur mix énergétique en développant les énergies renouvelables locales.

Résolument tournées vers l'avenir, malgré leurs ressources naturelles limitées, leurs contraintes et les capacités économiques réduites, les îles souhaitent renforcer leurs actions en vue d'accélérer leur transition écologique et énergétique et devenir ainsi des pionnières en la matière pour peu qu'on leur accorde des capacités d'expérimentation et d'innovation.



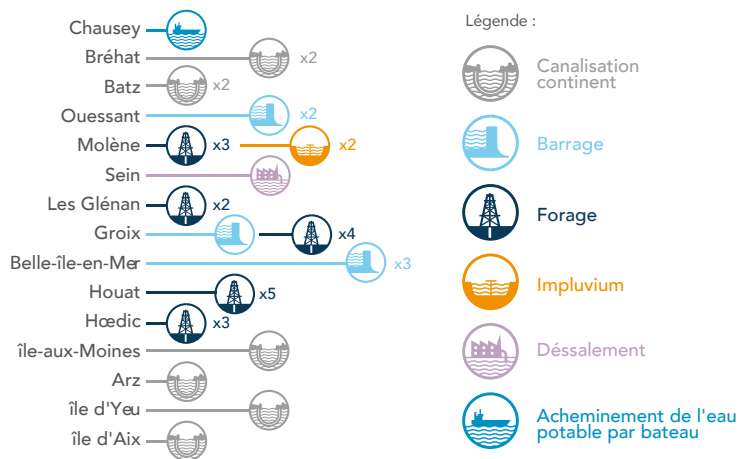
L'alimentation en eau potable

Sur les îles, les ressources en eau sont naturellement limitées. Des systèmes d'approvisionnement en eau potable ont dû être développés localement pour répondre aux besoins de la population et des visiteurs, nombreux en haute saison.

Certaines îles sont connectées au continent via une ou plusieurs canalisations sous-marines, d'autres îles (la majorité) sont en insularité hydrique et disposent d'eau potable grâce à des barrages, à des forages ou au dessalement de l'eau de mer comme c'est le cas sur l'île de Sein.

Par le passé, lors d'épisodes de sécheresse intense, des bateaux-citernes et des unités mobiles de dessalement d'eau de mer ont alimentés en urgence certaines îles.

Leur avenir passe par des mesures de gestion des ressources locales et la récupération d'eau de pluie, pratique généralisée chez tous les habitants jusqu'à l'arrivée des connexions continentales.



Récolter l'eau de pluie, une solution traditionnelle remise au goût du jour

Les îliens avaient autrefois l'habitude de collecter l'eau de pluie, de la stocker et de ne pas la gaspiller. Les citernes ont le double avantage de permettre des économies d'eau potabilisée et d'argent pour les usagers ! Elles peuvent même permettre des économies d'énergie sur les îles non interconnectées au réseau électrique continental, comme c'est le cas pour l'île de Sein.

Dans un premier temps, l'eau de pluie récupérée peut servir aux toilettes et aux usages extérieurs, aucun traitement n'est alors obligatoire. Les dispositifs de filtration individuels ont nettement progressé et permettent d'envisager d'étendre les usages de l'eau récupérée du ciel. Les îles, pionnières dans la récupération d'eau, testent des solutions innovantes et sont source d'inspiration pour le continent.

L'assainissement

Durant les dernières décennies, les îles ont été confrontées à une hausse des rejets d'eaux usées. Elles se sont alors équipées de systèmes d'épuration adaptés.

Malgré le fait que les îles ne relèvent pas de la logique des bassins versants, les enjeux de la qualité des eaux restent une priorité insulaire. Un accord de programmation spécifique entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et l'AIP pour les 13 îles dépendant du périmètre de l'agence permet aux îles de ne pas être exclues des dispositifs de soutien pour l'eau potable, l'assainissement, les zones humides et l'adaptation au changement climatique.

	Lagunage	Traitements biologiques par boues activées	Décanteur digesteur	Membranes	Filtres plantés de roseaux
Chausey	✓	✗	✗	✗	✗
Bréhat	✗	✗	✗	✓	✗
Batz	✗	en projet	✓	✗	✗
Ouessant	✗	✗	✓	✗	en projet
Molène	Absence d'assainissement collectif				
Sein	Absence d'assainissement collectif				
Les Glénan	Absence d'assainissement collectif				
Groix	2	2	✗	✗	✗
Belle-île-en-Mer	3	1	✗	✗	2
Houat	✓	✗	✗	✗	✗
Hœdic	✓	✗	✗	✗	✗
île-aux-Moines	✗	Raccordée à la station d'épuration de Baden, sur le continent	✗	✗	✗
Arz	✓	✗	✗	✗	✗
île d'Yeu	✗	✗	✗	✓	✗
île d'Aix	✗	✓	✗	✗	✗



La gestion des déchets

L'insularité induit des contraintes fortes en termes de gestion des déchets. Une production importante de déchets a lieu durant la période estivale, ce qui oblige les îles à avoir des équipements surdimensionnés en conséquence.

Les multiples protections naturelles et patrimoniales, ainsi que les problématiques de foncier, complexifient considérablement l'aménagement d'espaces de traitement/conditionnement des déchets ainsi que de déchetteries. De plus en plus d'îles font le choix d'inviter les visiteurs d'un jour à ramener leurs déchets sur le continent comme à Chausey, Aix, Bréhat et aux Glénan.

L'AIP et ses partenaires œuvrent collectivement pour une gestion efficace des déchets verts et déchets du bâtiment et misent sur la prévention pour diminuer à la source la quantité de déchets à traiter. Réduction à la source et réutilisation locale constituent les deux leviers majeurs pour avancer sur le sujet. Autant le chemin parcouru depuis cinquante ans est important, autant ce qui reste à faire est ambitieux et nécessitera des évolutions sociétales, technologiques, législatives et réglementaires. L'objectif est de passer d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), qui a atteint ses limites, à une économie circulaire fondée sur l'éco-conception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie du produit (réparer, réutiliser, réemployer) ainsi que le tri et le recyclage.



Bacs individuels (porte-à-porte) Apport volontaire en bennes collectives Déchetterie

	Bacs individuels (porte-à-porte)	Apport volontaire en bennes collectives	Déchetterie
Chausey	✗	✓	✗
Bréhat	✓	Privilegié et tri sélectif	✓
Batz	✓	✗	✓
Ouessant	✓	✗	✓
Molène	✓	✗	✗
Sein	✗	✓	✓
Les Glénan	✗	✓	✗
Groix	✓	✓	✓
Belle-île-en-Mer	✗	✓	✓
Houat	✗	✓	✓
Hoëdic	✓	✗	✓
île-aux Moines	✓	✗	✓
Arz	✓	✗	✓
île d'Yeu	redevance incitative*	✗	✓
île d'Aix	✗	✓	✓

* Depuis 2019 : La redevance incitative est une nouvelle façon de financer la collecte et le traitement des déchets de l'île. Elle permet de payer le prix juste, c'est-à-dire en fonction de ce qui est jeté, à l'image des consommations d'eau ou d'énergie.

Réduire les déchets

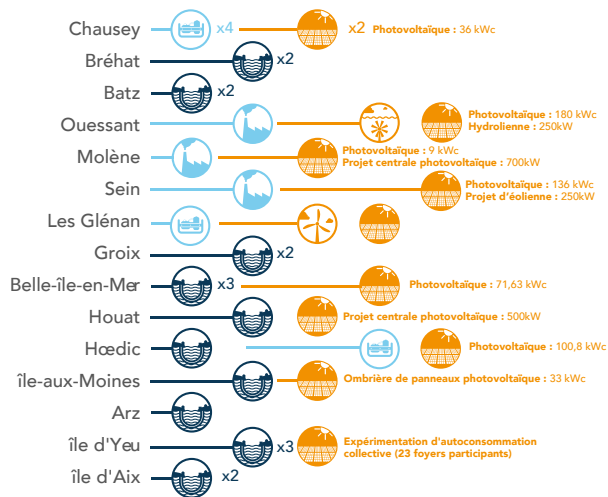
Belle-île-en-Mer, Yeu et Groix ont depuis quelques années leurs propres recycleries, qui s'inscrivent pleinement dans l'économie locale de ces îles. A Ouessant, un système de boîtes à dons a été mis en place dans le bourg. Le principe est le même dans les deux cas, chacun peut déposer ce qui ne lui est plus utile et qui pourra servir à quelqu'un d'autre. Ce sont autant d'objets qui ne termineront pas au centre d'enfouissement ou qui ne seront pas évacués sur le continent.

La réparation et le réemploi vont de pair avec la réduction des déchets à la source. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les épicerie en vrac, dont l'une a été créée à Ouessant en 2018.

La gestion des énergies

La maîtrise des consommations d'énergie est engagée sur la majorité des îles depuis de nombreuses années avec le déploiement de programmes d'amélioration énergétique des logements. Les bâtiments publics anciens ont souvent une piètre qualité énergétique et peuvent être nettement améliorés. Ils ont pu bénéficier de différents soutiens financiers dont par exemple le programme Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) du Ministère de la Transition écologique. C'est sur les îles de Ouessant, Sein et Molène, non raccordées au continent par un câble électrique, que la transition énergétique est la plus avancée. En effet, ces îles présentant des enjeux prioritaires en termes d'émissions carbonées et d'impacts au niveau de la CSPE

(contribution au service public de l'électricité), les acteurs et parties prenantes qui travaillent sur le sujet – les communes insulaires, l'Etat, la Région Bretagne, le département du Finistère, le syndicat d'énergie, EDF – se sont engagés collectivement en signant, en juillet 2015, la « charte d'engagement pour la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise ». D'autre part, plusieurs programmes de soutien à la transition de ces 3 îles se sont succédés depuis 2015, apportant des financements importants de la part de l'Etat (TEPCV) et de la Région Bretagne. L'objectif de 100 % d'énergie renouvelable pour 2030 semble atteignable pour peu que les projets de production d'énergie renouvelable engagés aboutissent.



Connexion au réseau électrique continental

Énergie fossile

Énergies renouvelables



Câble-sous-marins



Groupes électrogènes



Centrale au fioul



Éolienne



Hydrolienne



Centrale solaire photovoltaïque



La transition énergétique dans les îles de la mer d'Iroise

En juillet 2015, les communes de Ouessant, Molène et Sein signaient la charte d'engagement pour la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise. Avec leurs partenaires, elles ont engagé des actions en la matière grâce aux programmes TEPCV et BEL (Boucle Énergétique Locale), visant à diminuer les consommations de fioul de la centrale et les émissions de gaz à effet de serre associées. En 2020, la signature du Contrat de Transition Énergétique (CTE) permet de poursuivre cette démarche en associant habitants, élus insulaires et partenaires techniques et institutionnels.

L'ambition première du CTE est la « décarbonisation énergétique des îles non raccordées au réseau électrique continental ». Elle se décline en quatre axes : autonomie énergétique ; implication citoyenne à la transition énergétique ; développement de la mobilité décarbonée sur Ouessant (réduction du nombre de véhicules thermiques) et limitation à la source et valorisation sur place des déchets en ressources.



Renov'îles (Ouessant, Molène, Sein et Chausey)

Quasiment toutes les îles du Ponant, par l'intermédiaire de leur intercommunalité, bénéficient ou ont bénéficié d'un programme de soutien à la réalisation de travaux dans l'habitat privé.

Considérant que Sein et Ouessant ne font pas partie d'intercommunalités du continent et que le potentiel d'économies d'énergie liées au patrimoine bâti sur ces îles non interconnectées reste encore important, un programme spécifique de soutien aux travaux d'économies d'énergie a été mis en place depuis janvier 2019.

Ce programme intitulé « Renov'îles » est mis en œuvre par l'AIP avec le soutien d'EDF SEI (systèmes énergétiques insulaires). Une première convention a été opérationnelle entre 2019 et 2023 et une seconde convention a été signée en janvier 2024.

Renov'îles permet à tous les propriétaires de résidences permanentes, de résidences secondaires, de commerces, de bâtiments publics ... de bénéficier, sans conditions de ressources, de subventions pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

Le patrimoine naturel

Les îles sont dotées d'un patrimoine naturel unique, notamment en raison de leur forte exposition à l'influence marine et à la faible présence de prédateurs qui a permis à certaines espèces de se développer davantage que sur le continent. On y retrouve une géologie, une faune et une flore exceptionnelles, et de nombreux espaces et espèces y sont protégés. C'est le cas par exemple du Narcisse des Glénan, fleur emblématique et endémique de l'archipel ou de l'abeille noire de Ouessant.

Bien que ce patrimoine naturel soit synonyme de qualité de vie pour les îliens et un facteur de l'attractivité touristique, il est soumis à de fortes pressions, notamment en raison de la fréquentation touristique (piétinement, perturbation lors de la nidification...). Les îles sont également des territoires particulièrement fragiles en raison d'écosystèmes simplifiés et de chaînes alimentaires plus courtes, et sont ainsi plus sensibles aux invasions biologiques.

En parallèle, les îles sont de bons laboratoires pour la mise en place de mesures de protection de l'environnement, permettant d'observer rapidement des résultats notables.

Sites du Conservatoire
du littoral
et/ou des Conseils
départementaux

Parc-réserves
naturel(le)s

Sites Natura 2000
SIC / ZPS

	Sites du Conservatoire du littoral et/ou des Conseils départementaux	Parc-réserves naturel(le)s	Sites Natura 2000 SIC / ZPS
Chausey	CDL	✗	✓
Bréhat	✗	✗	✓
Batz	CDL	✗	✓
Ouessant	CDL	Parc naturel marin d'Iroise et Parc naturel régional d'Armorique	✓
Molène	✗		✓
Sein	CDL		✓
Les Glénan	CDL et CD	Réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan	✓
Groix	CDL	Réserve naturelle François Le Bail	✓
Belle-île-en-Mer	CDL et CD	✗	✓
Houat	CDL	✗	✓
Hoëdic	CDL	✗	✓
île-aux-Moines	CDL et CD	✗	✓
Arz	CDL et CD	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	✓
île d'Yeu	✗	✗	✓
île d'Aix	CDL	Grand Site de France Estuaire de la Charente Arsenal de Rochefort	✓

Sources

L'association les îles du Ponant remercie les salariés de l'AIP qui ont contribué à la réalisation de ce document : Anne Geoffroy, Marie Mallet, Emilie Gauter, Lucille Courtais, Maxime Turck, Marie Levert et Charlotte Courant ainsi que ses partenaires.

- Mairies des îles du Ponant

📍 Association les îles du Ponant

📍 Offices de Tourisme des îles du Ponant

📍 INSEE :

📍 Pop.légale au 1er janvier 2022

📍 Rubrique « Logement en 2021 »

📍 INSEE, fichiers FLORES (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié)

📍 Compagnies maritimes desservant les îles du Ponant

📍 Comités des pêches

📍 Des ouvrages dont celui de Louis Brigand, 2002 : « Les îles du Ponant, Histoire et Géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique » éd. Palantines. ESIN – European Small Islands

📍 Federation (europeanmallislands.com)

📍 Travaux de recherche : ID-îles et mémoire de stage notamment

📍 Site de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse)
IFREMER, Système d'Informations Halieutiques

📍 **Crédits photos :**

Emmanuel Berthier (couverture, p.2, 3, 5, 7, 11, 13, 15, 18, 22-23, 24, 25, 26, 28, 31, AIP (p.8, 12, 14, 20, 21, 30, 34), Lucile Viaud (p.26), SAFIP (p.27), SDEM (p.29), Crédits illustrations : Nono, Conception : AIP – Réalisation : Studio F&F

📍 **Coordination-rédaction :** Marie Levert et Charlotte Courant. Édité par l'Association Les îles du Ponant Actualisation des données : 2025



Les îles du Ponant

Association les îles du Ponant

4 Rue de L'Océan,
56400 Plougoumelen
Tél. 02 97 58 91 64

iles-du-ponant.com



Côtes d'Armor
le Département



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

MORBIHAN

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT